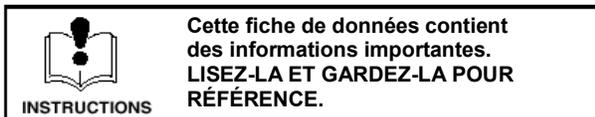


Fiche de données de sécurité



MSD158

Rév. B
Mise à jour :
2022 JAN



Cette fiche de données contient des informations importantes. LISEZ-LA ET GARDEZ-LA POUR RÉFÉRENCE.

Site Web : www.graco.com
Consultez la section « Documentation »

Section 1.0 - IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit : Liquide IsoGuard Select (IGS)

Coordonnées :

Fabricant / fournisseur

Urgences médicales (RMPC) : (800)- 424-9300
: (703)- 741-5970

Graco Inc.

P.O. Box 1441
88-11th Ave. NE
Minneapolis, MN 55413

Référence(s)

de pièce(s) : 24D086 (1 qt), 24D087 (1 gal)

SECTION 2 IDENTIFICATION DU DANGER

Effets potentiels sur la santé : Pas d'effets significatifs attendus.

SECTION 3 INFORMATIONS CONCERNANT LES COMPOSITIONS DANGEREUSES

INGRÉDIENTS	N° DE CAS	%	OSHA TWA	OSHA STEL	ACGIH TWA	SKIN
Le produit ne contient pas d'ingrédients dangereux.	--	100	ND	ND	ND	NON
Commentaires :	ND : indéfini.					

SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux :	Rincez abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation, contactez un médecin.
Contact avec la peau :	Retirez les vêtements contaminés. Lavez soigneusement la zone contaminée avec de l'eau et du savon. En cas de rougeur ou d'irritation, consultez un médecin. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Inhalation :	En cas de suffocation par inhalation de vapeurs, sortez à l'air frais. Utilisez de l'oxygène en cas de difficulté à respirer ou pratiquez la respiration artificielle en cas d'arrêt de la respiration. Ne laissez pas la victime sans surveillance. Consultez immédiatement un médecin si cela est nécessaire.
Ingestion :	Aucun problème ne devrait survenir en cas d'ingestion. En cas de gêne, consultez un médecin.
Autre :	Ne s'applique pas.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point éclair : >200 °C (COC).
Limites d'inflammabilité : Indéterminées.
Agents extincteurs : Pour éteindre un incendie, aspergez d'eau, de poudre chimique, de mousse anti-alcool, d'agent AFFF multi-usage ou de dioxyde de carbone.
Mesures spéciales de lutte contre l'incendie : Évacuez les lieux et lutez contre l'incendie à une distance sûre. En cas de fuite ou de déversement non enflammé, ventilez le site et aspergez d'eau pour disperser les gaz ou vapeurs et protéger le personnel s'efforçant de colmater une fuite. Aspergez d'eau pour refroidir les constructions adjacentes et protéger le personnel. Si possible, fermez la source de l'écoulement (en toute sécurité). Tenez-vous à l'écart des extrémités des réservoirs. Éloignez-vous immédiatement des soupapes de sûreté faisant du bruit ou des réservoirs qui changent de couleur sous l'effet de la chaleur. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire (SCBA) homologué à pression positive MSHA/NIOSH équipé d'un masque intégral et un équipement de protection complet.

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : Néant.
Sous-produits de combustion : Oxydes de carbone.
Température d'auto-inflammation : Indéterminées.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS D'ACCIDENT

Procédures de contrôle des déversements (à terre) : Fermez ou isolez immédiatement toutes les sources d'inflammation (veilleuses, appareils électriques, flammes, radiateurs, etc.). Évacuez le site et aérez. Le personnel portant un équipement de protection adapté doit immédiatement arrêter le déversement à l'aide de produits inertes (sable, terre, tampons de coton contre les déversements chimiques) en formant des barrages. Ces barrages doivent être mis en place de manière à empêcher le produit répandu d'atteindre les égouts et les écoulements d'eau. Une fois le déversement contenu, le produit répandu peut être évacué à l'aide de pompes à vide antidéflagration et anti-étincelles, de pelles ou de seaux et stocké dans ces conteneurs à déchets. Si le déversement est important, avertissez les autorités compétentes.

Procédures de contrôle des déversements (sur l'eau) : Retirez le produit déversé de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants adaptés. En cas de déversement de grande ampleur, prévenez les autorités compétentes (en général le centre national d'intervention d'urgence ou les garde-côtes).

Méthode d'élimination des déchets : La plupart des produits à base d'huile sont incinérés, enterrés ou recyclés. Toute élimination des déchets doit se faire conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales. Le produit, s'il est déversé ou mis au rebut, peut être considéré comme un déchet réglementé. Consultez les réglementations nationales et locales. Les réglementations édictées par le ministère des transports (DOT) peuvent s'appliquer au transport de ce produit s'il a été déversé. Consultez la section 14.

Autre : ATTENTION - si le produit déversé est nettoyé à l'aide d'un solvant réglementé, le traitement du mélange de déchets qui en résulte est réglementé.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Procédures de manipulation : Maintenez les réservoirs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne faites aucun transfert dans des réservoirs non marqués. Les extincteurs doivent être en permanence disponibles. Les réservoirs vides contiennent des résidus de produit qui peuvent présenter des dangers en lien avec ce dernier ; c'est pourquoi il ne faut pas leur appliquer de pression, les couper, les vernir, les souder ou les utiliser à toute autre fin. Renvoyez les tambours aux centres de recyclage pour un nettoyage et une réutilisation appropriés.

Procédures de stockage : Stockez les réservoirs loin des sources de chaleur, des étincelles, des flammes ou de toute substance oxydante.

Informations supplémentaires : Aucune information supplémentaire.

SECTION 8 MAÎTRISE DES RISQUES/PROTECTION DES PERSONNES

Protection des personnes : Concerne surtout les personnes qui se trouvent au contact répété du produit, comme les membres du personnel chargés de l'emballage, de l'entretien/maintenance et du nettoyage/contrôle des déversements.

Protection des voies respiratoires : Ne s'applique pas lorsque la ventilation est correcte.

Protection des yeux : Il est recommandé de porter une protection oculaire dans la plupart des applications industrielles.

Protection des mains : Aucune protection n'est nécessaire mais des pratiques d'hygiène industrielle correctes doivent être observées.

Autre : La consommation de nourriture et de boissons doit être évitée sur les sites où le produit est présent. Lavez-vous toujours les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Pression de la vapeur : <1 MmHg à 20 °C.
Gravité spécifique : 0,97 à 15,6 °C (60 °F).
Solubilité : Négligeable dans l'eau, miscible dans la plupart des solvants pétroliers.
% de VOC : 0 %
Densité de vapeur (air = 1) : Indéterminée.

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1) :	Indéterminé.
Odeur :	Odeur très fade.
Apparence :	Liquide bleu
Viscosité :	Environ 38 cSt à 40 °C
Point d'ébullition :	Environ 493 °F.
Point d'écoulement :	Indéterminé.
Autre :	Ne s'applique pas.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité :	Le produit est stable à température et pression ambiantes.
Conditions à éviter :	Éviter les températures élevées et la contamination du produit.
Incompatibilité avec d'autres produits :	Éviter tout contact avec des acides et substances oxydantes.
Produits de décomposition :	Oxydes de carbone.
Polymérisation dangereuse :	Ne se produit pas.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité en cas d'ingestion (rats) :	Toxicité quasiment nulle (LD50 : > 2 000 mg/kg). Basé sur des tests de produits similaires.
Toxicité en cas de contact avec la peau (lapins) :	Toxicité quasiment nulle (LD50 : > 2 000 mg/kg). Basé sur des tests de produits similaires.
Toxicité en cas d'inhalation (rats) :	Toxicité quasiment nulle (LC50 : > 5 mg/l). Basé sur des tests de produits similaires.
Sensibilisation cutanée (lapins) :	Irritation quasiment nulle (index d'irritation primaire > 0,5 mais < 3). Basé sur des tests de produits similaires.
Irritation oculaire (lapins) :	Irritation quasiment nulle (résultat de Draize > 6 mais 15 ou <). Basé sur des tests de produits similaires.
Autre :	Un composant de ce produit a été testé lors d'une étude de toxicité au niveau de la fertilité sur 2 générations sur des animaux de laboratoire. Aucun effet indésirable n'a été observé sur la reproduction. Cependant, une légère mais statistiquement significative augmentation de la mortalité précoce de la descendance a été observée suite à la prise de fortes doses orales. L'importance de cette augmentation est incertaine. Ces informations ont été transmises à l'EPA (l'agence de protection environnementale) américaine comme requis par le TSCA 8(e).

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité sur l'environnement :	Indéterminée. Aucun composant de ce mélange n'apparaît dans la liste des polluants marins.
Impact environnemental :	Indéterminé.
Autre :	Ne s'applique pas.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Élimination des déchets :	Selon la RCRA, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer au moment de sa mise au rebut si ce produit répond ou non aux critères de la RCRA en matière de déchet dangereux. Lorsque ce produit n'a pas été altéré par d'autres, il peut, dans certaines régions, être classé comme un déchet non réglementé - cependant, il doit tout de même être mis au rebut dans des décharges agréées. La gestion des déchets doit strictement se conformer aux législations fédérales, nationales et locales.
Considérations en matière d'élimination des déchets :	Le transport, le stockage, le traitement et l'élimination des déchets RCRA doivent être exécutés en conformité avec les normes 40 CFR 262, 263, 264, 268 et 270. La mise au rebut ne peut se faire qu'auprès d'installations dûment autorisées. Consultez les réglementations nationales et locales pour prendre connaissance de toutes les dispositions complémentaires, celles-ci pouvant être plus restrictives que les législations et les réglementations fédérales. L'ajout de produits chimiques, le traitement ou la transformation de ce produit peuvent rendre les informations en matière de gestion des déchets contenues dans cette fiche de données de sécurité incomplètes, fausses ou inadéquates. La mise au rebut de ce produit doit être conforme aux réglementations fédérales, nationales et locales.

SECTION 14**INFORMATIONS EN MATIÈRE DE TRANSPORT**

Description d'expédition selon l'U.S. DOT : Non réglementé par DOT.
Numéro d'identification selon l'U.S. DOT : S.O.
Classification des risques selon l'U.S. DOT : S.O.
Classe d'emballage : S.O.

SECTION 15**INFORMATIONS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE**

TSCA : Ce produit est répertorié.
Autre TSCA : Ne s'applique pas.
SARA Titre III : Section 302/304 - Substances extrêmement dangereuses : Néant.
 Section 311/312 - Classement des risques :
 Caractère aigu (effets immédiat sur la santé) : NON
 Caractère chronique (effets différés sur la santé) : NON
 Incendie (risque) : NON
 Réactivité (risque) : NON
 Pression (risque soudain) : NON
 Section 313 - Produits chimiques toxiques : Néant.
CERCLA : Pour les sources fixes - quantité à déclarer : Néant
 Pour les sources mobiles - quantité à déclarer : Néant.

SECTION 16**AUTRES INFORMATIONS**

	NFPA 704	LÉGENDE
SANTÉ :	0	0 = minime
INCENDIE :	1	1 = faible
RÉACTIVITÉ :	0	2 = modéré
RISQUE SPÉCIFIQUE :	NÉANT	3 = sérieux
INDICE DE PROTECTION :	S.O.	4 = grave

Ce produit peut être formulé en partie avec des composants achetés auprès d'autres sociétés. Il s'agit de cas fréquents, en particulier lorsque des produits propriétaires ou des secrets commerciaux sont utilisés. Graco doit se baser sur les informations fournies par les fabricants ou les distributeurs de ces produits.

Préparé par	Graco, Inc.
--------------------	-------------

Cette fiche de données de sécurité et les informations qu'elle contient vous sont proposées en toute bonne foi comme étant exactes. Nous avons contrôlé toutes les informations contenues dans cette fiche de données que nous avons reçue de sources extérieures à notre société. Nous croyons que ces informations sont correctes, mais ne pouvons garantir leur exactitude ou exhaustivité. Les précautions précisées dans cette fiche en matière de santé et de sécurité ne s'appliquent peut-être pas à tous les individus et/ou à toutes les situations. C'est à l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit en toute sécurité en accord avec toutes les lois et réglementations en vigueur. Rien dans cette fiche ne saurait être interprété comme une autorisation ou une recommandation à utiliser un produit quelconque en infraction avec des brevets existants. Il n'existe aucune garantie, ni explicite ni implicite.

REMARQUES : SO = sans objet ; NE = non établi ; UN = indisponible

Tous les textes et illustrations contenus dans ce document reflètent les dernières informations concernant le produit disponibles au moment de la publication.

Graco se réserve le droit de procéder à des modifications à tout moment et sans préavis.

Bureaux de vente : Minneapolis, Detroit,

Bureaux à l'étranger : Belgique, Corée, Hong Kong, Japon

GRACO INC. P.O. BOX 1441 MINNEAPOLIS, MN 55440-1441

www.graco.com

Imprimé aux ÉTATS-UNIS.